

DOSSIER DE DEMANDE
DE SUBVENTION – Secteur Social

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 MORIN

A RETOURNER AVANT LE 1^{er} novembre

- Première demande
- Renouvellement de demande

Veillez nous déposer ou envoyer ce dossier à l'adresse suivante :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 MORIN
MAISON DE SERVICES AU PUBLIC
6 RUE ERNEST DELBET
77320 LA FERTE-GAUCHER**

Cadre réservé au service :

- Bilan fourni
- Activités année N-1 ?

DATE DE RECEPTION :

Qu'est-ce que le dossier de demande de subvention ? Informations pratiques

Ce dossier est mis à disposition de chaque association souhaitant demander une subvention auprès de la CC2M. Il concerne des aides pour le fonctionnement général de l'association. Toute demande concernant une aide à l'investissement (mobilier, immobilier, véhicule, matériel permanent, etc...) ne sera pas retenue.

Ce document est composé de 6 parties.

Partie 1 : Présentation de votre association

Pour prétendre à cette subvention, votre association doit disposer d'un numéro SIRET et d'un numéro de récépissé en préfecture, éléments permettant d'interagir avec nos services administratifs¹. Si vous n'en avez pas, vous pouvez en faire la demande gratuitement, à la direction régionale de l'INSEE.

Pour cette année, même si votre demande est un renouvellement de subvention, nous vous invitons à remplir toutes les parties concernées par la demande, même si aucun élément n'a été modifié depuis la demande précédente. Cela nous permettra d'organiser au mieux, notre suivi auprès de votre association.

Partie 2 : Budget prévisionnel

Comme votre demande de subvention concerne le fonctionnement général de l'association, vous devez impérativement remplir cette fiche. Dans le cas où vous disposez d'un budget respectant la nomenclature du plan comptable associatif², il vous suffit de le joindre sans remplir la fiche, à l'exception de la case précisant le montant de la subvention demandée.

Partie 3 : Bilan de l'année écoulée

Cette fiche est à remplir afin de décrire précisément les actions menées au cours de l'année écoulée.

Partie 4 : Attestation sur l'honneur

Ce document permet au représentant légal de l'association ou à son mandataire, de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant.

Sans cette fiche complétée et dûment signée, votre demande ne pourra être prise en compte.

Partie 5 : Pièces justificatives³

¹ Le SIRET est obligatoire pour recevoir la subvention ; le récépissé en préfecture est indispensable pour formuler la demande.

² Règlement n°99-01 du 16 Février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations homologué par l'arrêté du 8 Avril 1999 (J.O n°103 du 4 Mai 1999 page 6647).

³ Obligation prévue par l'article 10 de la loi n° 2000-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le dossier de demande de subvention est composé du présent imprimé que vous complétez et signez et de tous les éléments justificatifs requis à joindre (liste en annexe)

Nom de l'association :

Sigle :
.....

Adresse du siège social :

Code Postal : Commune :

Téléphone : Télécopie :

Email :

Site Internet :

Numéro SIRET :

Numéro de récépissé en préfecture :

(Si vous ne disposez pas de ces numéros, voir p 2 « Informations pratiques »).

Adresse de correspondance, si différente :
.....
.....

Code Postal : Commune :

Lieux de présence de votre association :
.....
.....
.....
.....

Permanences et jours d'ouverture de vos créneaux ou accueil du public :
.....
.....
.....

Identification du responsable de l'association (le président)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :
.....

Identification du trésorier de l'association

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Renseignements administratifs et juridiques :

Date de publication de la création au Journal Officiel :

Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? Oui Non

Si oui, précisez le(s)quel(s) :

Type d'agrément	Attribué par	en date du :
.....
.....
.....

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ? Oui Non

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ? Oui Non

Renseignements concernant les ressources humaines :

Nombre d'adhérents de l'association :
(à jour de la cotisation statutaire au 31 Décembre de l'année écoulée)

Dont Hommes Femmes
Répartition -18 ans H -18 ans F
 + 65 ans H +65 ans F

Rappel : un bénévole est une personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée mais pouvant être défrayée (ex : remboursement kilométrique).

Nombre de bénévoles :

Nombre total de salariés :

Nombre de salariés (équivalent temps plein travaillé / ETPT⁴) :

Cumul des cinq salaires annuels bruts les plus élevés : Euros.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

⁴ Les ETPT correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. Par exemple, un salarié à temps plein, dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT. Un salarié en CDD de 3 mois, travaillant à 80%, correspond à : 0,8 * 3 / 12 ETPT.

Personne référente de l'activité de l'association :

Nom : Prénom :

Téléphone : Courriel :

Présentation de l'action :

Quels en sont les objectifs?

.....

.....

.....

Quels sont vos modes d'intervention (accompagnement individuel, aide matériel...) ?

.....

.....

.....

.....

.....

Quels en sont les publics accueillis ?

	Nombre de personnes accueillies
Tranches d'âge	
18 – 64 ans	
65 ans et plus	
Sexe	
Homme	
Femme	
Composition familiale	
Célibataire	
Famille monoparentale	
Couple avec enfants	
Couple sans enfant	

Lieu d'habitation des publics accueillis ?

Communes	Nombre de personnes accueillies	Communes	Nombre de personnes accueillies	Communes	Nombre de personnes accueillies
Bellot		Leudon-en-Brie		Saint-Denis-les-Rebais	
Boitron		Meilleray		Saint Germain-sous-Doue	
Chartronges		Montdauphin		Saint-Léger	
Choisy-en-Brie		Montenils		Saint Mars-Vieux-Maison	
Doue		Montolivet		Saint-Martin-des-Champs	
Hondevilliers		Orly-sur-Morin		Saint-Ouen-sur-Morin	
Jouy-sur-Morin		Rebais		Saint-Remy-de-la-Vanne	
La Chapelle-Moutils		Sablonnières		Saint-Siméon	
La Ferté-Gaucher		Saint-Barthélemy		Verdelot	
La Trétoire		Saint-Cyr-sur-Morin		Villeneuve-sur-Bellot	
Lescherolles					

Veillez indiquer toute(s) information(s) complémentaire(s) à la bonne compréhension de l'activité :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Partie 2.2. COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

(dans le cas où l'exercice de l'association est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et de fin d'exercice)

CHARGES	Montant en euros	PRODUITS	Montant en euros
60- Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
		Marchandises	
		Prestations de services	
61 - Services extérieurs		Produits des activités annexes	
Locations mobilières et immobilières			
Assurances		74 - Subventions d'exploitation	
Divers		Etat (à détailler) :	
62- Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Région(s) :	
Publicité, publications		Ile de France	
Déplacements, missions et réceptions		Département(s) :	
Frais postaux et de télécommunication		Seine et Marne (77)	
Services bancaires		Communauté de communes :	
Divers		CC2M :	
		Commune(s) :	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations		Organismes sociaux (à détailler) :	
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunérations du personnel		CNASEA (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres (précisez)	
Autres charges de personnel		Sponsors	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		Cotisations	
67 - Charges exceptionnelles		Autres	
		76 - Produits financiers	
		77 - Produits exceptionnels	
		Sur opérations de gestion	
		Sur exercices antérieurs	
		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations		Prestations en nature	
Personnels bénévoles		Dons en nature	
		Excédent antérieur reporté	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

Avez-vous bénéficié, au cours des 2 années écoulées, d'une aide indirecte d'une collectivité locale (CC2M / communes / conseil départemental / autres) :

OUI (Si oui, la ou lesquelles)

NON

Locaux

Equipement

Personnel

Prise en Charge de factures (eau, électricité...)

Autre(s) aide(s)

Avez-vous une convention avec une collectivité locale (CC2M / communes / conseil départemental / autres) ?

OUI

NON

Si oui : Date Référence

Dernière subvention accordée par une collectivité locale (CC2M / communes / conseil départemental / autres) : Montant : Euros

Montant de la dernière subvention attribuée par la CC2M : Euros

Attention : toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal

Partie 3.2. BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION

(dans le cas où l'exercice de l'association est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et de fin d'exercice)

CHARGES	Montant en euros	PRODUITS	Montant en euros
60- Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
		Marchandises	
		Prestations de services	
61 - Services extérieurs		Produits des activités annexes	
Locations mobilières et immobilières			
Assurances		74 - Subventions d'exploitation	
Divers		Etat (à détailler) :	
62- Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Région(s) :	
Publicité, publications		Ile de France	
Déplacements, missions et réceptions		Département(s) :	
Frais postaux et de télécommunication		Seine et Marne (77)	
Services bancaires		Communauté de communes :	
Divers		CC2M :	
		Commune(s) :	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations		Organismes sociaux (à détailler) :	
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunérations du personnel		CNASEA (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres (précisez)	
Autres charges de personnel		Sponsors	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		Cotisations	
67 - Charges exceptionnelles		Autres	
		76 - Produits financiers	
		77 - Produits exceptionnels	
		Sur opérations de gestion	
		Sur exercices antérieurs	
		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations		Prestations en nature	
Personnels bénévoles		Dons en nature	
		Excédent antérieur reporté	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

Montant sollicité par l'association : €

L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) quel que soit le montant de la subvention sollicitée. **Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.**

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'association/structure

- certifie que l'association est régulièrement déclarée ;
- certifie que l'association/structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- demande une subvention de : € ;
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association:

Joindre un RIB et compléter les informations ci-dessous :

Nom du titulaire du compte :

Banque ou Centre :

Domiciliation :

Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>

Fait le....., à.....

Signature (*Nom et fonction*)
Cachet du demandeur

Attention : toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal

- ∞ Vos statuts régulièrement déclarés, en un seul exemplaire, en cas de nouvelle demande ou de modification au cours de l'année N
- ∞ Le N° RNA (n° préfecture d'inscription au registre national) et le(s) Récépissé(s) remis par la préfecture de déclaration de votre association,
- ∞ L'extrait(s) du J.O attestant de la déclaration de votre association (création et dernière modification), en cas de nouvelle demande
- ∞ Le procès-verbal de la dernière réunion de votre dernière Assemblée Générale,
- ∞ N°SIRET ou à défaut le N° SIREN : copie du Certificat d'Inscription au Répertoire National des Entreprises et des Etablissements, en cas de nouvelle demande ou de modification au cours de l'année N
- ∞ Le présent imprimé " Demande de subvention " dûment complété et signé,
- ∞ L'attestation de la police d'assurance en responsabilité civile de votre association
- ∞ La liste des personnes chargées de l'administration de l'association (composition du conseil, du bureau, ...),
- ∞ Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal (RIB ou RIP)
- ∞ Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire,
- ∞ Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions,

- Si la somme des demandes de subventions sollicitées auprès des différentes autorités administratives est **inférieure à 23 000 €**,

o **Vous n'avez pas à fournir d'autres documents**

- Si votre (ou vos) demande(s) de subvention auprès des différentes autorités administratives est (sont) **supérieure(s) ou égale(s) à 23 000 €**, fournir :

- o Les **derniers comptes** approuvés,
- o Le **dernier rapport d'activité** approuvé.

Pour un renouvellement d'une subvention au fonctionnement, **de l'année N-1**, quel que soit le montant demandé, merci de bien vouloir fournir les pièces situées dans l'encadré ci-dessus.

Dans tous les cas, au 31/12 de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée⁵ :

- ∞ Le dernier **rapport annuel d'activité** et les **derniers comptes approuvés** de votre association,
 - ∞ Le **compte rendu financier** de l'action financée
- ∞ Les **visuels** (photos, articles de presse...) sur lesquels apparaissent les supports de communication mis à disposition par la CC2M.

⁵ Cf. arrêté du Premier ministre du 11 Octobre 2006 publié au Journal officiel du 14 Octobre 2006

L'imprimé de demande de subvention et la liste des documents suivants doivent être établis en un seul exemplaire.
Tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en compte, et ne permettra pas l'obtention d'une subvention.

Des questions ? Des points à éclaircir ?

La Communauté de communes des 2 Morin se tient à votre disposition, afin d'échanger et de vous apporter une aide à la constitution du dossier.

Nous contacter :



**MAISON France SERVICES
6 RUE ERNEST DELBET
77320 LA FERTE GAUCHER**



c.vie@cc2m.fr



Standard : 01 64 20 54 72